TABLE DES MATIÈRES

INTR	ODUCTION	9				
CHAI	PITRE 1 LE RISQUE DE RESPONSABILITÉ	11				
	Responsabilité					
	1.1. Concept de responsabilité	11				
	1.2. Formes de responsabilité					
	1.2.1. Responsabilité civile et responsabilité pénale	11				
	1.2.2. Responsabilité civile extracontractuelle et con-					
	tractuelle	11				
	1.2.3. Responsabilité pour faute prouvée et responsabi-					
	lité pour faute présumée	12				
	1.2.4. Responsabilité simple et responsabilité complexe	12				
	1.2.5. Responsabilité objective					
2.	Évolution de la responsabilité	12				
3.	3. Modification contractuelle de la responsabilité					
4. Risque de responsabilité						
5.	Risques de responsabilité de l'entreprise					
6.	Risques inassurables	15				
7.	Risque d'entreprise	16				
8.	Risques émergents	16				
	PITRE 2 STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT DE LA					
	CE RC ENTREPRISES					
	Présentation matérielle					
2.	71					
	Activités assurées					
4.	Responsabilité assurée	22				
	4.1. Responsabilité extracontractuelle et responsabilité con-					
	tractuelle					
	4.2. Polices « tous risques »					
5.	Assurés					
	5.1 Propour d'accurance	23				

	5.2.	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
		neur dispose directement ou indirectement d'au moins			
	50 % des actions ou parts				
	5.3. Les associés, gérants, administrateurs, commissaires,				
dans l'exercice de leurs fonctions					
	5.4.	Les préposés, quand ils agissent en cette qualité	24		
	5.5.	Assurés additionnels	25		
		5.5.1. Sociétés momentanées	25		
		5.5.2. Sous-traitance	26		
		5.5.3. Personnes indépendantes	26		
6.	Tiers		27		
7.	Dom	ımages	28		
	7.1.	Principe	28		
	7.2.	Dommages	28		
		7.2.1. Dommage corporel	28		
		7.2.2. Dommage matériel	28		
		7.2.3. Dommage immatériel	28		
	7.3.	Catégories de dommages immatériels	29		
8.	Exte	nsions	31		
9.	Exclu	asions	32		
	9.1.	Exclusions d'ordre public	32		
	9.2.	Exclusion pour faute lourde	33		
	9.3.	Exclusion des risques catastrophiques	34		
	9.4.	Risques de guerre	34		
	9.5.	Risques nucléaires	35		
	9.6. Exclusion des risques couverts par d'autres assurances				
	9.7. Exclusions propres à la politique de souscription				
	9.8. Exclusions territoriales				
	9.9.	Responsabilités objectives	37		
10.	Éten	due territoriale	38		
11.	Duré	e	39		
12.	Défir	nition dans le temps	40		
	12.1.	Rattachement à une période	40		
	12.2.	Triggers	41		
	12.3.	Série	42		
	12.4.	Causalité	42		
		12.4.1. Définition	42		
		12.4.2. Avantages	43		
		12.4.3. Inconvénients	43		
		12.4.4. Antériorité	43		
		12.4.5. Postériorité.	43		

12.5. Survenance		44
12.5.1. Définition		44
12.5.2. Avantage		44
12.5.3. Inconvénients		44
12.5.4. Antériorité		45
12.5.5. Postériorité		45
12.6. Réclamation		46
12.6.1. Définition		46
12.6.2. Avantages/Inconvénients		
12.6.3. Antériorité		
12.6.4. Postériorité (« extended reporting period » ou E	RP).	48
12.7. Loi du 4 avril 2014 et la définition dans le temps		50
12.8. Sinistres à développement long		
12.9. Changement de critère		
12.9.1. Changement de survenance à réclamation		
12.9.2. Changement de réclamation à survenance		52
12.9.3. Remplacement d'une police réclamations par un		
autre police réclamations		
13. Montants assurés		
13.1. Définition		
13.2. Evénement couvert		
13.3. Reconstitution		54
13.4. Dommage couvert		
13.5. Limites principales et sous limites		
13.6. Assurance par tranches		55
13.6.1. Concept		55
13.6.2. Conditions de couverture : « following form » e		
« stand alone »		
13.6.3. Pur excédent ou « step down »		
13.7. Frais de sauvetage – intérêts et frais		
13.7.1. Règle générale		
13.7.2. Limitation des frais de sauvetage et des intérêts		
13.8. Assurance en complément et à défaut (DICDIL)		
14. Capacité		
14.1. Définition		
14.2. La rétention de l'assuré		
14.3. Le plein de rétention de la compagnie		
14.4. La réassurance		
14.4.1. Réassurance facultative et réassurance obligatoir		62
14.4.2. Réassurance proportionnelle et réassurance non		
proportionnelle		62

			14.4.3. Réassurance et marché de l'assurance	63
			14.4.4. Coassurance	63
	15.	Prix.		65
		15.1.	Charge des sinistres	65
		15.2.	Méthodes de tarification	67
CH	IAP	PITRE	3 RC EXPLOITATION	73
	1.	Princ	cipe	73
	2.		les couverts	
	3.		isions	
	4.		nsions	
		4.1.	Recours de tiers	75
		4.2.	RC locative.	
		4.3.	Atteintes à l'environnement	
		4.4.	Troubles de voisinage	
		4.5.	RC Auto	
		4.6.	RC Patronale	
		4.7.	Dommages immatériels purs	
		4.8.	Objet confié	
				02
	5		•	84
	5.		yse des risques	84
СН		Anal	yse des risques	
СН	IAP	Anal PITRE	yse des risques	91
СН	IAP 1.	Anal PITRE Défii	yse des risques	91 91
СН	IAP	Anal PITRE Défii Risqi	yse des risques	91 91 92
СН	IAP 1. 2.	Anal PITRE Défii Risqu Exclu	yse des risques	91 91 92 93
СН	IAP 1. 2.	Anal PITRE Défin Risqu Exclu 3.1.	yse des risques	91 91 92 93 93
СН	IAP 1. 2.	Anal PITRE Défin Risqu Exclu 3.1. 3.2.	yse des risques	91 91 92 93 93 94
СН	IAP 1. 2.	Anal PITRE Défin Risqu Exclu 3.1. 3.2. 3.3.	yse des risques	91 91 92 93 93 94
СН	IAP 1. 2.	Anal PITRE Défin Risqu Exclu 3.1. 3.2.	yse des risques	91 92 93 93 94 94
СН	IAP 1. 2.	Anal PITRE Défin Risqu Exclu 3.1. 3.2. 3.3. 3.4.	yse des risques	91 92 93 93 94 94
СН	IAP 1. 2.	Anal PITRE Défin Risqu Exclu 3.1. 3.2. 3.3. 3.4.	yse des risques	91 91 92 93 93 94 94 95
СН	IAP 1. 2.	Anal PITRE Défii Risqu Exclu 3.1. 3.2. 3.3. 3.4. 3.5. 3.6.	yse des risques	91 91 92 93 93 94 94 95
СН	IAP 1. 2.	Anal PITRE Défin Risqu Exclu 3.1. 3.2. 3.3. 3.4.	yse des risques	91 91 92 93 93 94 94 95
СН	IAP 1. 2.	Anal PITRE Défii Risqu Exclu 3.1. 3.2. 3.3. 3.4. 3.5. 3.6.	yse des risques	91 91 92 93 93 94 94 95
СН	IAP 1. 2.	Anal PITRE Défii Risqu Exclu 3.1. 3.2. 3.3. 3.4. 3.5. 3.6.	yse des risques	91 92 93 93 94 94 95 95 96
СН	IAP 1. 2.	Anal PITRE Défin Risqu Exclu 3.1. 3.2. 3.3. 3.4. 3.5. 3.6. 3.7.	yse des risques	91 92 93 93 94 94 95 95 96
СН	IAP 1. 2.	Anal PITRE Défii Risqu Exclu 3.1. 3.2. 3.3. 3.4. 3.5. 3.6.	yse des risques	91 91 92 93 94 94 95 95 96
СН	IAP 1. 2.	Anal PITRE Défin Risqu Exclu 3.1. 3.2. 3.3. 3.4. 3.5. 3.6. 3.7.	yse des risques	91 92 93 93 94 94 95 95 96
СН	1. 2. 3.	Anal PITRE Défin Risqu Exclu 3.1. 3.2. 3.3. 3.4. 3.5. 3.6. 3.7.	yse des risques	91 92 93 93 94 94 95 95 96 96
СН	IAP 1. 2.	Anal Défin Risqu Exclu 3.1. 3.2. 3.3. 3.4. 3.5. 3.6. 3.7.	yse des risques	91 91 92 93 94 94 95 95 96 96 96 97

	4.2. Immatériels purs				
	4.3	Frais de	dépose/repose 9	98	
		4.3.1. D	éfinition	98	
		4.	3.1.1. Dommages autres qu'au produit ou à		
			l'ouvrage	98	
		4.	3.1.2. « Loss of use »		
		4.	3.1.3. Défaut de performance	99	
		4.3.2. Li	imitation dans le temps	99	
		4.3.3. «	Aggregate »	99	
		4.3.4. Se	érie	00	
		4.3.5. Fi	ranchise	00	
		4.3.6. Ta	arification10	00	
	4.4.	Sélection	n des risques	01	
		4.4.1. L	es produits ou ouvrages doivent être accessibles		
			u démontables aisément		
			ecteurs exclus		
			tilisation prévisible des produits		
			roduits exclus		
			nstructions de placement		
			tendue géographique 10		
	4.5.		es produits du marché 10		
			éfinition	02	
		4.	5.1.1. « First party recall » ou retrait pour		
			compte propre10		
			5.1.2 « Third party recall » ou retrait « tiers »		
			isque		
			lan de retrait		
			ouverture		
			5.4.1. Définition10		
			5.4.2. « Aggregate »		
			5.4.3. Clause de série		
5.			sques		
	5.1.			06	
	5.2.	0	ntation		
	5.3.		tion		
	5.4.		ation et traçabilité des produits		
	5.5.		ons d'utilisation		
	5.6.		ge 10		
	5.7.		e de qualité		
	5.8.	Clauses of	d'exonération de responsabilité	J7	

CHAPITRI	E 5 RC	PROFESSIONNELLE 10	09
1.	Défin	ition 10	09
2.	Exem	ples d'assurances RC professionnelles 1	10
3.	Évolu	tion de la RC professionnelle	10
4.	Activi	ités couvertes	11
5.	Étend	lue de la couverture	12
	5.1.	Responsabilité couverte	12
	5.2.	Extensions	13
	5.3.	Exclusions	13
	5.4.	Assurés	16
	5.5.	Tiers	16
	5.6.	Définition dans le temps	17
	5.7.	Définition dans l'espace : l'étendue territoriale 1	17
	5.8.	Sommes assurées	18
	5.9.	Franchise	19
	5.10.	Tarification	19
	5.11.	Analyse des risques	19
CHAPITRI	E 6 PR	OGRAMMES INTERNATIONAUX 12	21
1.		ept de programme international	
2.	Objec	ctifs de couverture d'un groupe international 12	21
	2.1.	Couverture uniforme des entités composant le	
		groupe, quelle que soit leur forme juridique:	
		filiale, succursale, département, simple représen-	
		tation commerciale sans statut juridique propre 12	
	2.2.	Couverture des risques catastrophiques	23
	2.3.	Force de négociation, couverture économique, en	
		termes de rapport étendue de couverture/prix 12	
3.	Besoi	ns de couverture des entités locales	23
4.		ogramme d'assurance	
5.	Le pro	ogramme « umbrella »	
	5.1.	Le programme intégré	
6.		prestation de services	
7.	Les in	ntervenants	28
		AMATIONS SELON LE DROIT	
NORD-AM	IÉRIC <i>A</i>	AIN 12	29
BIBLIOGR	APHIE	E 1:	33